

MARDI 13 AOUT 1844.

Ce Journal imprimé et publié par
N. AUBIN REDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE,
Rue Couillard No. 14.

Paraît deux fois par semaine :— Le MARDI et le JEUDI.

Le prix d'abonnement est de DIX chelings par année, payables par semestre d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Le Journal se vend séparément 3 sous par exemplaire double, 2 sous la demi-feuille.

Labor Omnia Vincit.



LE CASTOR,

JOURNAL POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE,

Des Arts, De l'Agriculture, et Du Commerce,

PREMIER VOLUME NO. 67.

Vu sa circulation LE CASTOR offre une publicité très-étendue aux annonces d'affaires professionnelles, judiciaires, de commerce et autres. Le prix d'insertion est le même que dans les autres journaux, savoir.—

Au-dessous de six lignes, première insertion 2s. 6d ; au dessous de dix lignes, première insertion 3s. 4d ; au dessus de dix-huit lignes, première insertion 4d. par ligne.

Chaque insertion subséquente à un quelconque des prix ci-dessus.

On traite de gré à gré pour les annonces étendues. Elles doivent être accompagnées d'un ordre par écrit sinon on les insère jusqu'à contre-ordre.

Les communications, etc. doivent être accompagnées d'une signature responsable.

Mélanges Littéraires.

LA TROQUE.

NOUVELLE.

Suite.

—Est-ce vrai ? interrompirent les deux Normands.
—J'en ai fait l'analyse.
—Vous, père Consolation ?
—Ne savez-vous point que mon oncle était joaillier, et j'ai moi-même travaillé chez lui ? . . . Je me connais en métaux et en diamants au moins aussi bien qu'en mauvaises herbes, comme dit Michel.
—Ainsi l'on pourrait extraire de l'or de ces callots ?
—Très facilement. Je serais même curieux de savoir où ce marchand s'est procuré le sien.
—Je vais le lui demander, dit Michel.
Le Maudingo, interrogé à ce sujet, répondit qu'il avait acheté sa pipe de voyage au pays de Bambuck, où l'on pouvait s'en procurer sans peine pour de la verroterie. Il ajouta que cette contrée était peu éloignée et se trouvait sur la route de Tambuto.

A ce dernier nom, les deux marins firent un mouvement ; et Jollard lui-même devint plus attentif.

Tambuto était alors quelque chose comme la ville d'or, autrefois cherchée par Raleigh au pays d'Eldorado ; et ce qu'on en racontait semblait emprunté aux contes arabes. Là, disait-on, les toits étaient d'or, et des carrières de pierres précieuses se rencontraient presque à chaque pas. La Compagnie avait plusieurs fois songé à faire chercher cette cité mystérieuse ; mais le temps, les moyens ou la volonté lui avaient tour-à-tour manqué. Cependant il n'était point d'aventurier qui ne tournât au moins ses desirs vers Tambuto, comme une nouvelle Colchide.

Aussi les yeux de Riou et de Lorient s'allumèrent-ils à la pensée qu'ils en étaient assez peu éloignés pour pouvoir y parvenir. Ils interrogèrent le Maudingo, qui leur donna les détails les plus circonstanciés sur l'itinéraire à suivre pour arriver à la ville inconnue. On devait pour cela traverser plusieurs contrées bien peuplées et fertiles en gingan. Le nègre leur parla surtout d'un peuple habitant le pays de Jaie ; les Arabes lui apportaient tous les ans du sel à un lieu désigné, se retiraient après avoir séparé en un grand nombre de portions cette marchandise, et trouvaient au retour de l'or à la place de chaque tas. Il ajouta que les habitants de Jaie n'évitaient ainsi de se montrer que parce qu'ils avaient des lèvres tombant jusque sur la poitrine, et toujours près de tomber en putréfaction si on ne les frottait de sel.

Les deux matelots écoutèrent tous ces récits avec une avidité crédule et retournèrent à bord la tête pleine des merveilles qui leur avaient été racontées. Le vieux chirurgien, dont le hamac n'était séparé des leurs que par une mince cloison, les entendit causer bas une partie de la nuit, et ne douta point qu'ils ne formassent quelque nouveau projet.

Leur mine résolue, lorsqu'ils reparurent le lendemain sur le pont, le confirma dans cette opinion.

—Vous n'avez point dormi, dit-il en s'approchant d'eux avec un sourire.

Etienne rougit.

—Nous auriez-vous entendus ? lui demanda-t-il d'un ton inquiet.

—Non, répliqua Jollard ; mais si je ne me trompe vous parlez de choses graves et dont peut dépendre notre avenir.

—Et que disiez-vous donc ?

Nous disions que le seul moyen de faire son chemin dans la vie comme en pleine mer, était de profiter du vent et de naviger toujours au plus près.

—C'est aussi le moyen de faire naufrage.

—Bah ! on ne retrouve point une bonne occasion perdue ; avec de l'audace tout réussit.

Le vieux chirurgien secoua la tête, et dit :

—Prenez garde ! prenez garde ! l'audace sans l'instinct du devoir est comme une épée dont on a jeté le fourreau, également dangereuse pour les autres et pour nous mêmes.

Etienne n'eût point le temps de répondre : le capitaine Lescot se rendait à terre, et l'appela avec son cousin pour conduire le canot. Ils firent un signe d'adieu à Jollard et partirent.

Mais le soir le capitaine revint seul ; les deux matelots avaient déserté avec leurs armes et leur pacotille.

III

Etienne et Michel longeaient les collines qui entrecourent le pays entre la rivière Falmé et celle du Ghiannon.

Tous deux montaient des ânes vigoureux qui portaient également leurs pacotilles soigneusement enveloppées dans des peaux de vache grossièrement préparées.

Riou, plus hardi que son compagnon, plus avide de découvertes et de profit, marchait le premier, le fusil en bandouillère et des pistolets à la ceinture. Son œil semblait chercher à l'horizon quelques unes de ces fumées qui se dessinent sur la blancheur rosée du ciel, et annoncent l'approche d'un lieu habité.

—Rien ! murmura-t-il après un long silence.

—Rien ! répéta Lorient avec un soupir, et je tombe de besoin ! . . . Internal pays !

—Ne vas-tu pas te plaindre, reprit brusquement Etienne quand tout nous réussit.

—Tout ?

—Depuis quinze jours que nous avons quitté ce brigand de capitaine, n'avons-nous pas déjà ramassé 50 onces de gingan et plus de cent callots.

—Oui, mais aussi quelle vie ! dormir le plus souvent à la belle étoile avec une douzaine de tigres ou de lions qui hurlent autour de votre chambre à coucher ; manger du maïs écrasé entre deux pierres, de la bouillie de manioc, assaisonnée de poivre vert.

—Silence ! interrompit Riou ; voici peut-être l'occasion de faire un meilleur repas, puisque *Sonka* ne paraît pas encore à l'horizon.

—Comment ?

—Ne vois-tu pas là-bas, sous l'ombre de ces *bischalos*, une troupe de nègres ?

—Oui, dit Michel.

—Rejoignons-les ; nous pourrions peut-être obtenir quelques rafraîchissements.

Les deux matelots se dirigèrent vers le bouquet d'arbres, et reconurent en s'approchant une famille de marabouts ; tel est le nom donné à leurs prêtres par les nègres de Sanaga, qui sont tous mahométans. Ces marabouts vont de village en village, enseignant la religion aux enfants, et vendant des inscriptions extraites du Coran, que les nègres renferment dans des étuis comme des talismans souverains. Chacun de ces *grigris* a son influence spéciale ; car les marabouts en inventent pour tous les dangers et pour tous les desirs.

Lorsque Riou et Lorient arrivèrent près des arbres où le prêtre noir avait établi son campement, il était occupé à faire écrire ses enfants sur de petites planchettes de bois blanc, couvertes de caractères tracés au pinceau. Plusieurs ânes attachés à des piquets broutaient à peu de distance, et des ballots étaient entassés aux pieds des *bischalos* ; car le marabout fait le commerce et plus sûrement qu'aucun autre, son caractère sacré le mettant à l'abri de toute insulte, même en temps de guerre.

A la vue des deux étrangers, le prêtre s'était levé. Michel lui souhaita mille prospérités, et lui demanda s'il pouvait lui procurer quelques provisions. Le marabout jeta un regard oblique sur le bagage qui chargeait la croupe des deux ânes.

—Les hommes de notre profession sont pauvres, répondit-il, et ont plus besoin de recevoir que de donner.

—Eh bien ! on te paiera tes vivres, répliqua Etienne brusquement ; mais montre-nous ce que tu peux vendre.

Le marabout appela ses femmes qui ouvrirent un mannequin de cuir, dont elles retirèrent d'abord un quartier d'éléphant ; mais à l'odeur de cette chair à demi pourrie, Michel détourna la tête avec dégoût malgré sa faim. Il se montra aussi peu friand d'une tranche de crocodile dont le marabout lui vantait la délicatesse. Il s'arrêta enfin à un plat de *Mus-kus* qui venait d'être apprêté (1), et à des épis de maïs rôtis sur les charbons. Les femmes du marabout servirent en outre des gourdes pleines d'une sorte de bière appelée *bullo*, et quelques rayons de miel qu'elles avaient découvert dans le creux d'un *sanara*. (2)

(2) Arbre dans lequel les abeilles font leur miel.

Le repas achevé, Etienne fouilla dans une des valises pour s'acquitter envers son hôte. A la vue des marchandises, les yeux de celui-ci s'allumèrent, et il s'approcha.

—Dis donc, le curé nègre regarde notre bazar de bien près, observa Riou.

—Referme tout, répliqua Lorient avec attention.

Etienne voulut replacer la valise sur la croupe de l'âne, elle lui échappa, et une partie de ce qu'elle contenait s'éparpilla sur sol.

—Le ciel te confonde ! s'écria Michel d'un ton de reproche.

—Au diable ! répliqua Etienne furieux ; vas-tu me faire

(1) Ce sont des boulettes de farines de maïs, cuites à la vapeur de la viande.

la leçon, maintenant ?

—Tout est dans la poussière.

—Eh bien ! ramasse.

Ils se mirent en effet à relever leur marchandise. Le marabout s'avança avec empressement pour les aider ; mais Lorient l'éloigna du geste.

—Va manger ton *sangle* (1), monsieur le curé, dit-il brusquement ; nous n'avons que faire ici de toi.

Le marabout se montra presque blessé et protesta de ses bonnes intentions ; mais tout en parlant, il avançait doucement le pied jusqu'à des bracelets de corail tombés derrière une touffe d'herbe ; il les saisit avec l'orteil, retira lentement la jambe en arrière, et trouva moyen d'introduire le bijou dans les plis de sa jupe.

Malheureusement Etienne avait aperçu le mouvement ; il se leva brusquement, saisit le marabout à bras le corps, et reprit le bracelet à sa ceinture.

—Ah ! brigand ! s'écria-t-il, tu oses nous voler au moment où tu nous parles de ta probité !

—C'est par inadvertance, dit le nègre tranquillement.

Lorient fit un geste de menace.

—On m'avait bien dit qu'il fallait moins regarder à leurs mains qu'à leurs pieds, reprit-il. Vite, Lorient, ou ces vauriens nous pilleront jusqu'à la dernière bimbeloterie.

Michel acheva de ramasser les objets tombés, et la valise fut refermée.

—Mais le prix du repas ? demanda le marabout.

—Tu t'es payé toi-même, cria Michel en colère.

—Comment ?

—Tu dois avoir volé autre chose que ce bracelet.

—Rien ! s'écria le nègre.

—Eh bien ! ce sera une leçon pour toi.

Ils étaient remontés sur leurs ânes ; le nègre voulut arrêter ceux-ci par la corde de cuir qui leur servait de bride ; mais Etienne le repoussa rudement. Le marabout irrité, saisit un couteau qu'il portait à la ceinture ; le matelot arma son pistolet.

—Prends garde ! boule de neige, dit-il, tu sais qu'il n'y a pas de gris-gris contre les *pouffs* (2). Ne dites-vous pas qu'on ne les connaissait point du temps de Mahomet, et qu'il n'a pu mettre des talismans contre la poudre dans son Coran. Sois donc sage et laisse-nous continuer tranquillement notre chemin.

Le nègre, qui avait déjà reculé à la vue du pistolet, lâcha la bride, mais lorsque les deux matelots se furent éloignés, il fit un geste de menace, murmura quelques mots inintelligibles et rejoignit ses femmes sous les arbres.

IV

Nos voyageurs aperçurent enfin vers le soir la ville de Sonka ; elle était composée (comme toutes celles que bâtent les nègres sur la côte occidentale d'Afrique), de deux ou trois cents habitations dispersées sans ordre ; chacune d'elles comprenait plusieurs *kombets* ou cases rondes faites de roseaux et de terre rougeâtre. Une double palissade flanquée de tours en charpente défendait la ville entière contre les bêtes féroces et contre les incursions des ennemis.

Les deux cousins touchaient déjà aux *lugans* (3) qui annonçaient les approches de la ville, lorsqu'un nuage de poussière qui s'éleva derrière eux, détourna leur attention ; c'était le serakik ou roi du pays, qui se rendait à Sonka avec toute sa cour.

Il était à cheval, ainsi que les principaux officiers, vêtu d'une robe rouge toute garnie de queues d'éléphants, et coiffé d'un bonnet d'osier orné de corne de bouc. Derrière lui venaient ses femmes dans des mannequins portés par des chameaux, puis le reste de ses gens, montés sur des ânes et des bœufs ; quelques uns se tenaient même à cheval sur le dos d'esclaves nègres qu'ils faisaient galoper à la suite de la caravane.

Dès que les officiers qui précédaient le serakik aperçurent les deux Français, ils s'élançèrent vers eux en agitant leurs zagaies. Michel et Etienne, qui connaissaient les usages du pays, s'avancèrent à leur rencontre, le pistolet au poing. Les nègres s'arrêtèrent à quelques pas, et Riou leur cria qu'ils venaient rendre visite au serakik. On les conduisit aussitôt vers celui-ci, qui les reçut avec bienveillance, et leur demanda s'ils apportaient de belles marchandises d'Europe. Michel répondit que le roi pourrait en juger par le présent qu'ils lui destinaient. Le visage du serakik s'illumina à ces mots ; il engagea les deux matelots à prendre place dans son cortège, et continua sa route.

(1) Bouillie.

(2) Nom que les nègres donnent aux armes à feu.

(3) Champs cultivés.

vers Sonka.

Ils suivirent le roi jusqu'à sa demeure ; c'était un enclos assez vaste et ombragé de palmiers, et dans lequel se trouvait une cinquantaine de cases destinées au logement de la cour. On en mit une à la disposition de nos troqueurs ; c'était un kombet de forme ronde, sans fenêtres et ayant à peine quelques pas de diamètre ; la porte était si basse que l'on ne pouvait entrer qu'en rampant. L'ameublement se composait, selon l'usage, d'une petite armoire, d'une natte tendue sur quatre pieux, de manière à former un lit, de quelques plats de bois, de Calebasses et d'un mortier de bois de *kamiay* pour piler le maïs.

L'arrivée du serakik avait été annoncée, et tout était prêt pour le recevoir ; on avait coupé au sommet des *hou-diers* et des *cypriers* (1) plusieurs branches, au tronçon desquelles suspendues des gourdes destinées à recevoir la précieuse liqueur. Des corbeilles de *ghelolu* (2) pleines d'oranges, d'annanas et de limons, étaient entassées au pied des arbres. On voyait aux portes des kombets des femmes occupées à écraser les fruits du palmier pour en faire du beurre, vannant et pilant le maïs destiné au sanglet national, tandis que quelques autres achevaient la limonade de miel et de tamarin.

On ne tarda point à venir chercher les marins de la part du serakik, qui les attendait entouré de sa cour, en mâchant des noix de *kolla*. On donne ce nom à un fruit de la grosseur d'une châtaigne venant de la Sierra-Leone ou de l'intérieur de l'Afrique. Les nègres prétendent qu'il fortifie les dents, et qu'après l'avoir mâché on trouve à l'eau la saveur du vin. Les noix de *kolla* servent de monnaie dans toute l'Afrique, et valent presque partout leur poids en or.

Le serakik en donna quelques unes aux troqueurs, qui présentèrent en échange des couteaux, de la verrerie, et un sifflet. Ils furent ensuite conduits à la reine, et lui offrirent une douzaine de grelots dont elle se para sur-le-champ. C'était une femme encore jeune, à l'œil vif et au sourire intelligent. Elle interrogea les deux Français sur le but de leur voyage, leur parla des obstacles qu'ils auraient à vaincre ; puis se ravissant tout-à-coup, elle frappa ses mains l'une contre l'autre :

—J'y pense ! dit-elle, le serakik peut diminuer les dangers.

—En nous faisant accompagner ? demanda Michel.

—Non, car une escorte ne dépasserait point les frontières ; mais en vous recommandant à ses alliés.

A ces mots, elle fit venir un des officiers du serakik et lui donna un ordre que les troqueurs ne purent comprendre. L'officier sortit, puis reparut tenant à la main une courte branche de *komo* entourée de lanières de cuir coloré.

—Prenez ce bâton d'Etat, dit la reine à Michel ; il vous servira de sauf-conduit chez tous les alliés du serakik : cachez-le seulement à ses ennemis, afin qu'il ne vous imputent pas à crime sa protection.

Nommant alors successivement tous les chefs des pays voisins, elle désigna à ses hôtes ceux qu'ils devaient chercher ou éviter, et les renvoya suivi de plusieurs esclaves portant des plats de kus-kus et des gourdes de vin de palmier.

Comme ils finissaient leur repas, le serakik les fit avertir qu'il les invitait le soir même à un *folgar* (3) donné en leur honneur.

Riou et L'oriot trouvèrent la foule réunie dans l'enclos royal. Une troupe de *guiriols* (4) entourait le serakik. Les uns tenaient à la main des luths de bois creusé et recouvert de cuir sur lequel passaient trois cordes de crin ; d'autres soufflaient dans des flageolets de roseaux ou dans d'énormes clairons formés d'une seule défense d'éléphant. Le chef des *guiriols* chantait à haute voix des louanges du serakik, dont il vantait les richesses et le courage. Lorsqu'il eut achevé, le roi lui jeta son manteau d'étoffe rayée et ses bracelets de corail. Les invités s'assirent alors à terre, de manière à former un grand rond au milieu duquel devaient s'exécuter les danses ; puis les sons du *baloffo* se firent entendre.

Cet instrument, le plus curieux et le plus estimé de tous ceux que les nègres ont inventés, est une espèce d'orgue grossier composé d'une rangée de Calebasses progressivement plus petites. Un *guiriot* frappe les touches avec des baguettes, en agitant deux chaînes suspendues à ses poignets.

D'abord parurent les danseuses, dont les pas cadencés et les poses mêlées de cris excitèrent plusieurs fois l'admiration de l'assemblée ; puis vinrent les guerriers tenant d'une main leurs *ardillins* (5), de l'autre leurs boucliers en peau de *dansa* (6), et les chevaux ornés de morceaux d'ivoire, de cuivre ou d'étain. Ils imitèrent successivement toutes les attitudes de la lutte et du combat, se menaçant de leurs armes, et les entrechoquant au passage. Les spectateurs regardaient en causant et en riant jusqu'au moment où animés par la musique, ils se levèrent presque tous, et commencèrent une danse générale à laquelle prit part le serakik lui-même.

Les deux troqueurs ne quittèrent le *folgar* que vers le milieu de la nuit.

Comme ils regagnaient leur case, ils aperçurent dans l'ombre un homme qui les suivait, et crurent reconnaître le marabout qu'ils avaient rencontré le matin. Celui-ci les regarda entrer, fit un geste de menace, puis se dirigea

vers le *folgar* où le serakik était demeuré.

Étienne et Michel furent réveillés avant le jour par un des *guiriols* de la reine, qui venait les engager à partir sans plus de retard. Il leur déclara que le marabout *Toni* s'était plaint de leur conduite, et avait persuadé au serakik de les arrêter.

Riou se hâta de rassembler les bagages, tandis que son compagnon allait chercher les ânes, et leur guide les conduisit hors de Sonka.

Il leur fit suivre d'abord la rivière ; puis le jour venu, gagna les bois afin d'échapper aux poursuites.

Cependant, lorsque le danger parut moins imminent, Michel engagea conversation avec son guide. C'était, comme tous ses pareils, un joyeux compagnon accoutumé aux plaisirs de la cour ; car les *guiriols* jouissent chez les rois nègres de presque autant d'avantages que les marabouts. Ce que ceux-ci exigent en paiement de leur gris-gris, les autres l'obtiennent en récompense de leurs louanges, et la vanité rapporte aux seconds presque autant que la crainte aux premiers ; aussi n'est-il pas rare de voir les princes et les grands se dévouer successivement en leur faveur de tout ce qu'ils possèdent.

LE CASTOR.

Québec,

MARDI, 13 AOUT 1844.

La *Gazette Coloniale* de Londres en reproduisant la réponse que nous faisons à la question d'un correspondant qui nous demandait si nous appuierions un ministère réformiste à la tête duquel demeurerait Mr. Viger, dit qu'elle ne partage pas l'opinion additionnelle, que nous avons émise alors, que l'arrangement des affaires serait considérablement facilité par la retraite de Mr. Viger. La *Gazette* dit qu'il ne faut pas y penser ; car un homme qui a rendu au gouvernement d'aussi bons services ne pourrait pas être éliminé sans injustice et sans ingratitude.

A cela nous répondrons que lorsqu'on propose un accommodement, une sorte d'armistice on avoue qu'il y a faiblesse ou erreur de chaque côté ou du moins on en demande pour un instant la suspension ; le parti qui fait le premier pas doit, en demandant à ses adversaires des concessions, leur en offrir lui-même d'équivalentes ; or les ministres ne pourraient abandonner sans danger ni sans honte la position où leur indépendance les a placés, le peuple qui les soutient, qui doit les soutenir, car quelle que soit l'opinion qu'on puisse entretenir au fond sur le mérite de la question qui se discute, sans résultat depuis neuf mois, ces hommes ont agi consciencieusement et héroïquement, le peuple, disons nous, en approuvant un nouvel ordre de choses en dehors des ex-ministres s'exposerait indubitablement à l'accusation d'ingratitude, si l'on ne savait qu'il y aurait dans ce pas nouveau le consentement tacite à une trêve durant laquelle la cause des hostilités serait mise de côté afin de donner aux partis le tems de préparer un traité nouveau, plus explicite, qui exposât moins aux interprétations ambiguës.

Il est évident que des hommes populaires consciencieux, bien disposés et attachés aux immunités que réclame le parti libéral ne sauraient sans compromettre jusqu'à un certain point leur avenir, entrer dans une combinaison dont Mr. Viger serait le centre parcequ'il a tort ou à raison, nous laissons de côté ce point pour un instant) vis-à-vis de la majorité constitutionnelle il est dépopularisé, il a pris une position qu'elle n'approuve pas. Il n'y aurait absolument que des stipulations claires, des garanties évidentes qui les autoriseraient à marcher avec lui. Or on dit que ces stipulations de la part du gouverneur sont impossibles. Il faut donc que Mr. Viger se sacrifie momentanément à l'intérêt public pour éviter le sacrifice du gouverneur lui-même, sacrifice sur lequel le peuple ni les ex-ministres, pensons-nous, n'insisteront puisque les assurances des partisans du gouverneur et les discussions de nos difficultés dans le parlement impérial vont à déclarer que rien n'est changé au fond et que le système constitutionnel peut encore être mis en pleine activité. On conçoit maintenant ce que chaque parti sacrifierait à la paix à la bonne harmonie, à l'avenir du pays : — les ministres une position honorable ; le peuple des hommes qu'il estime et respecte ; le gouverneur un peu d'amour-propre, Mr. Viger une position qui n'a rien d'enviable, leurs partisans des espérances vagues ; tout le monde enfin échangerait la perspective de luttes acharnées et longues, une ou plusieurs sessions infructueuses, contre un arrangement amical qui permettrait à chacun de revenir sur ses pas et surtout de travailler au bien réel du pays. Comparez les concessions, vous qui reculez devant le moindre sacrifice sous le spécieux prétexte de bons et loyaux services qui n'ont encore rien produit.

«Mais, diront peut-être les personnes appartenant aux sections extrêmes de chaque parti, à quoi aboutirait un arrangement, la combinaison de nouveaux hommes, si le gouverneur d'un côté, si le peuple de l'autre, ne veulent rien céder de leurs prétentions ? cet arrangement cette combinaison ne feront que retarder la décision de la question en litige ; il vaut mieux que les partis essaient leurs forces et que la victoire appartienne à qui de droit.»

À ces interlocuteurs supposés nous répondrons qu'en effet si chacun croit avoir dit son dernier mot, si les partis ont cloué leur pavillon, il n'y a réellement pas d'arrangement possible, ni même de gouvernement possible ; car situé comme on est en Canada où il y a complication d'in-

térêts provenant, non seulement des opinions, mais encore des origines, des institutions, des positions, qui ne sont pas identiques, on ne pourra faire servir la victoire d'un parti non point à la persuasion à la conversion politique du parti contraire ; cela n'est pas humainement possible, mais à son asservissement, résultat qui ne compensera pas les maux soufferts pour l'obtenir. Supposons un instant qu'en mit de côté la question du gouvernement responsable tel qu'entendu par tous ceux qui l'ont discutée jusqu'à lassitude et qu'on dit par exemple :

Le gouverneur-général placé tout-à-coup dans une position délicate, et jaloux de la prérogative qu'il doit maintenir n'a pas bien su se tracer la ligne de démarcation qui sépare la prérogative royale des immunités nouvelles conférées au peuple par l'adoption tacite des résolutions de 1841 ; enfin n'était pas au fait du jeu des institutions constitutionnelles applicables à une colonie. (Certes cela peut se supposer sans faire injure à son intelligence ni à son cœur.) Les ministres, placés aussi dans une position nouvelle, et jaloux aussi de maintenir les droits dont le peuple les avait faits les dépositaires, n'ont pas connu assez clairement la marche à suivre dès qu'une difficulté pratique s'est offerte entre eux et le gouverneur ; par un excès de délicatesse, ils n'ont pas voulu prendre sur eux la décision nécessaire, et ont au contraire voulu donner au gouverneur l'occasion de se prononcer, chose qui, dit-on, n'est pas constitutionnelle ; puis, sur son refus, lui ont remis les pouvoirs qu'il leur avait confiés. (Cette supposition ne comporte encore aucune censure.)

Maintenant que nous avons supposé que tout le monde a méconnu ses droits respectifs, supposons que les mêmes hommes ou des représentants de leur opinion fussent de nouveau mis en présence, serait-il impossible que le gouverneur ne mit pas les ministres dans la nécessité de lui demander des stipulations qu'il ne peut signer ? Nous ne le pensons pas.

Voilà maintenant une nouvelle phase de la question qui n'a point encore été, à notre connaissance du moins, soumise à la considération publique et qui pourtant, selon nous, est la seule qui puisse amener un prompt arrangement des affaires sans avoir recours au déplacement du gouverneur actuel, déplacement dont le résultat pourrait en définitive être plus nuisible qu'utile à la province à cause des nouvelles études que cette mesure exigerait.

Quoique nous ayons déjà appelé l'attention des citoyens sur la nécessité de faire des démarches pour obtenir une plus juste distribution de la représentation municipale ; que des membres même du conseil de ville aient promis d'apporter cet objet devant le public, et rien encore n'a été fait. L'état des finances de la ville doit démontrer à ceux qui veulent y regarder qu'il y a vice quelque part et que si certaines régularités ne sont prises promptement on aura lieu de regretter l'athie des uns, la trop grande activité des autres. Les prochaines élections municipales montreront probablement qu'il est tems de veiller et d'agir car il pourrait arriver que la population la plus nombreuse eût le petit nombre de représentants, ce qui tournerait à l'avantage de quelques vues britanniques quoique cela soit en opposition directe avec les principes de la liberté britannique. Une assemblée publique devrait être convoquée sans retard afin qu'on puisse être prêt à pétitionner la législature pour le commencement de la prochaine session.

Nous appelons avec plaisir l'attention générale sur l'annonce de Mr. BISSER qu'on trouvera dans une autre partie de cette feuille. Nous avons insisté assez fréquemment sur l'urgence qu'il y a pour chacun de favoriser autant que possible les manufactures indigènes ; il n'est plus besoin d'y revenir ; chacun sent que la prospérité nationale, que la prospérité individuelle sont en jeu. L'objet le plus important et à la fois le plus délicat, celui qui offrira le meilleur champ à l'exploitation intérieure est sans contredit le vêtement. Si les efforts qui ont été faits jusqu'à présent dans cette branche ont été infructueux, c'est que la fabrication particulière ne pouvait satisfaire d'abord aux demandes et qu'ensuite les perfectionnements étaient presque impossibles. Il faut pour réussir faire bien et beaucoup ; cela ne se peut obtenir que par le moyen de machines et d'une manufacture où tous les procédés peuvent être améliorés et variés comme les moles peuvent l'exiger ; cette laine peut maintenant être remplie ; le premier pas étant fait les autres viendront bientôt si l'encouragement public se met, comme il ne faut pas en douter, à la hauteur de l'industrie privée. Nous croyons que si la fabrication des draps et autres étoffes propre à la consommation du pays prenait une certaine extension, les habitants tireraient à la fin plus de bénéfice simplement de la vente des laines de leurs moutons que d'en perdre un tems précieux à la manufacture plus ou moins imparfaite d'une petite quantité d'étoffe. Les personnes qui lisent ce journal sont priées d'appeler l'attention de leurs connaissances sur cet article et sur l'annonce qui y a doré lieu.

Le Greffier de la Chambre d'Assemblée recevra des soumissions jusqu'au 23 courant des personnes qui voudraient fournir 400 cordes de bois, érable, hêtre et bouleau, qui devront être livrées et cordées avant le 25 Septembre.

COUR CRIMINELLE DU DISTRICT DE QUÉBEC,

Sentences prononcées à la clôture de la session samedi dernier :

(1) Palmier fournissant la boisson connue sous le nom de vin-de-palmier.

(2) Espèce d'osier.

(3) Fête.

(4) Bardes nègres.

(5) Petites arvelles.

(6) Espèce de vache.

Anthony Paschal, assaut sur une enfant au-dessous de dix ans, avec intention de commettre un viol, 3 ans de pénitencier.

Jean Ricard, vol de cheval, 2 ans de maison de correction.

Wm. Sheehan, larcin, une année de maison de correction.

Letitia Kayle, pour avoir caché la naissance d'un enfant naturel, une année de maison de correction.

Ann Calhoun, femme de *Robert McConkey*, larcin, six mois de maison de correction.

Il est arrivé ici samedi matin cent cinquante jeunes gens robustes, principalement des paroisses de Maskinongé et de la Rivière-du-Loup (district des Trois-Rivières.) engagés, pour aller travailler à la route militaire de Québec à Halifax. Ces jeunes gens ont vingt piastres par mois, outre leur nourriture et leurs outils qui leur sont fournis par le gouvernement. (Canadien.)

La quantité de farine expédiée de Buffalo par le canal Érié cet été, à venir jusqu'au 1er août, indépendamment de ce qui est descendu des lacs par le canal Welland, a été de 500,000 barils, et de blé 910,000 boisseaux. Il a été expédié dans le même temps 50,000 barils de bœuf et de lard, 40,000 boisseaux de maïs (blé d'Inde) et d'avoine, et un million et demi de livres de laine. Il est arrivé à Buffalo, par le canal, pendant la même période, 22,000 tonneaux pesant de marchandises, et 46,000 barils de sel. Les péages sur le canal se sont montés, à 292,000 piastres. (Idem.)

—*Réforme*— Mercredi, le maire de New-York, l'honorable M. Harper, se mettant à la tête d'une nombreuse escouade de police, a manqué, depuis dix heures du soir jusqu'à une heure du matin, dans Broadway et ailleurs, entre Fulton et Canal streets, donnant la chasse à cette nombreuse légion de filles de mauvaise vie qui inondent, chaque soir, ce quartier de la ville où se donnent rendez-vous tous les promeneurs. 76 de ses malheureuses ont été arrêtées et conduites dans la prison des Tombes Égyptiennes. Mais dès le lendemain, elles ont été relâchées par le juge Matsell, qui a prétendu qu'elles n'étaient coupables d'aucun délit aux yeux de la loi, et, jeudi soir, elles ont recommencé leurs scandaleux ébats avec une nouvelle audace. C'est là, cependant, pour la ville de New-York, une souillure à laquelle les Nâufs devraient tenir à honneur de porter remède. Mais nous avons peu de foi dans la puissance de leur puritanisme réformateur. Ils veulent extirper brutalement une plaie incurable; mieux vaudrait l'empêcher de devenir contagieuse, et en dérober le hideux spectacle à la foule. (Courrier des E. U.)

— Nous sommes toujours dans le *statu quo*, sans apparence encore d'être sur le point d'en sortir. Les *on-dit* néanmoins, tous aussi curieux et aussi étranges les uns que les autres, se succèdent presque chaque matin, pour finir le soir avec la clarté du jour. Il n'est pas jusqu'aux campagnes qui commencent à en faire éclore et à nous les envoyer. Si la chose continue, les amateurs n'auront pas à se plaindre. Car il y en aura pour tous les goûts et en abondance. (Melanges Religieux.)

VARIÉTÉS.

PRISE DE LA BASTILLE.

Extrait de l'histoire de la Révolution Française

PAR M. THIERS.

Le peuple, dès la nuit du 13, s'était porté vers la Bastille; quelques coups de fusil avaient été tirés, et il paraît que des instigateurs avaient proféré plusieurs fois le cri: *A la Bastille!* Le vœu de sa destruction se trouvait dans quelques cahiers; ainsi, les idées avaient pris d'avance cette direction. On demandait toujours des armes. Le bruit s'était répandu que l'hôtel des Invalides en contenait un dépôt considérable. On s'y rend aussitôt. Le commandant, M. de Sombreuil, en fait défendre l'entrée, disant qu'il doit demander des ordres à Versailles. Le peuple ne veut rien entendre, se précipite dans l'hôtel, enlève les canons et une grande quantité de fusils. Déjà, dans ce moment, une foule considérable assiégeait la Bastille. Les assiégeants disaient que le canon de la place était dirigé sur la ville, et qu'il fallait empêcher qu'on ne tirât sur elle. Le député d'un district demande à être introduit dans la forteresse, et l'obtient du commandant. En faisant la visite, il trouve trente-deux Suisses et quatre-vingt-deux invalides, et reçoit la parole de la garnison de ne pas faire feu si elle n'est attaquée. Pendant ces pourparlers, le peuple, ne voyant pas paraître son député, commence à s'irriter, et celui-ci est obligé de se montrer pour apaiser la multitude. Il se retire enfin vers onze heures du matin. Une demi-heure s'était à peine écoulée, qu'une nouvelle troupe arrive en armes, en criant: "Nous voulons la Bastille!" La garnison somme les assaillants de se retirer, mais ils s'obstinent. Deux hommes montent avec intrépidité sur le toit du corps-de-garde, et bisent à coups de hache les chaînes du pont qui retombe. La foule s'y précipite, et court à un second pont pour le franchir de même. En ce moment, une décharge de mousqueterie l'arrête: elle recule, mais en faisant feu. Le combat dure quelques

instants; les électeurs, réunis à l'Hôtel-de-Ville, entendant le bruit de la mousqueterie, s'alarment toujours davantage, et envoient deux députations, l'une sur l'autre, pour sommer le commandant de laisser introduire dans la place un détachement de milice parisienne, sur le motif que toute force militaire dans Paris doit être sous la main de la ville. Ces deux députations arrivent successivement. Au milieu de ce siège populaire, il était très-difficile de se faire entendre. Le bruit du tambour, la vue d'un drapeau, suspendent quelque temps le feu. Les députés s'avancent; la garnison les attend, mais il est impossible de s'expliquer. Des coups de fusil sont tirés, on ne sait d'où. Le peuple, persuadé qu'il est trahi, se précipite pour mettre le feu à la place; la garnison tire alors à mitraille. Les gardes françaises arrivent avec du canon et commencent une attaque en forme.

Sur ces entrefaites, un billet adressé par le baron de Besenval à Delaunay, commandant de la Bastille, est intercepté et lu à l'Hôtel-de-Ville; Besenval engageait Delaunay à résister, lui assurant qu'il serait bientôt secouru. C'était, en effet, dans la soirée de ce jour que devaient s'exécuter les projets de la cour. Cependant Delaunay, n'étant point secouru, voyant l'acharnement du peuple, se saisit d'une meche à lumière et veut faire sauter la place. La garnison s'y oppose, et l'oblige à se rendre; les signaux sont donnés, un pont est abaissé. Les assiégeants s'approchent en promettant de ne commettre aucun mal; mais la foule se précipite et envahit les cours. Les Suisses parviennent à se sauver. Les invalides, assaillis, ne sont arrachés à la fureur du peuple que par le dévouement des gardes françaises. En ce moment, une fille jeune, belle et tremblante, se présente: on la suppose fille de Delaunay; on la saisit, et elle allait être brûlée, lorsqu'un brave soldat se précipite, l'arrache aux furieux, court la mettre en sûreté, et retourne à la mêlée.

Il était cinq heures et demie; les électeurs étaient dans la plus cruelle anxiété, lorsqu'ils entendent un murmure sourd et prolongé. Une foule se précipite en criant victoire. La salle est envahie; un garde-français, couvert de blessures, couronné de lauriers, est porté en triomphe par le peuple. Les réglemens et les chefs de la Bastille sont au bout d'une baïonnette; une main sanglante, s'élevant au dessus de la foule, montre une bourse de col; c'était celle du gouverneur Delaunay, qui venait d'être décapité. Deux gardes françaises, Elie et Rullin, l'avaient défendu jusqu'à la dernière extrémité. D'autres victimes avaient succombé, quoique défendues avec héroïsme contre la férocité de la populace. Une espèce de fureur commençait à éclater contre Flesselles, le préfet des marchands, qu'on accusait de trahison. On prétendait qu'il avait trompé le peuple en lui promettant plusieurs fois des armes qu'il ne voulait pas lui donner. La salle était pleine d'hommes tout bouillants d'un long combat et pressés par cent mille autres qui, restés en dehors, voulaient entrer à leur tour. Les électeurs s'efforçaient de justifier Flesselles aux yeux de la multitude. Il commençait à perdre son assurance, et déjà tout pâle, il s'écrie: "Puisque je suis suspect, je me retirerai.— Non, lui dit-on, venez au Palais Royal pour y être jugé." Il descend alors pour s'y rendre. La multitude s'ébranle, l'entoure, le presse. Arrivé au quai Pelletier, un inconnu le renverse d'un coup de pistolet. On prétend qu'on avait saisi une lettre sur Delaunay, dans laquelle Flesselles lui disait: "Tenez bon, tandis que j'amuse les Parisiens avec des cocardes."

* Ces cahiers étaient les instructions qu'avaient reçues de leurs commettants les députés aux états-généraux.

UN TIC.

Le président.—Garnier, vous avez fait descendre à votre voiture la descente de Belleville au grand galop?
Garnier.—C'est un tic de mon cheval. (On rit.)
Le président.—Vous avez accroché deux voitures?
Garnier.—C'est un tic...un cheval détestable; il y a longtemps que je m'en plains.
Le président.—Un cabriolet a été brisé.
Garnier.—Ça n'a pas le sens commun de garder un cheval comme cela, c'est ce que je me dis tous les jours.
Le président.—Il y a eu notable dommage.
Garnier.—Un tic...Ça doit être un vice redhibitoire [Hilarité]
Le président.—Mais c'était à vous de le diriger.
Garnier.—Il s'appuie toujours à gauche j'ai été friponné c'est une horreur!
Le président.—Encore une fois, vous êtes responsable de ces accidents.
Garnier.—Je le suppose borgne. (On rit)
Le président.—On n'expose pas ainsi impunément la vie des citoyens.
Garnier.—A moins qu'il ne soit aveugle. (Rires)
Le président.—Vous êtes condamné à 6 francs d'amende et aux dépens.
Garnier.—C'est un tic, c'est un tic. Bien sûr je le vendrai. (Explosion de rires.)

ANNONCES.

LE Portrait de l'Hon. L. J. PAPINEAU dessiné sur pierre par Mr. Fassio d'après Maurin et lithographié à ce bureau sera très prochainement prêt à être livré aux souscripteurs. La liste est déposée à ce bureau. Prix 30 sous.

Industrie du Pays.

LES MOULINS ETABLIS PAR BISSSET

A la Pointe-aux-Trembles.

SONT maintenant en pleine activité et fournissent des DRAPS DÉTOFFES du PAYS de la meilleure qualité de diverses espèces et patrons, aussi toutes sortes de CARISSETS. On peut voir et obtenir des échantillons des produits de cette manufacture au magasin de farine de Mr. Uiset, Rue St Paul, Basse-Ville. Une personne qui desirerait se livrer à ce genre d'industrie profitable trouverait une occasion des plus favorables de s'établir en acquérant cette manufacture; pour plus amples informations s'adresser au propriétaire ci-dessus. Québec, Août 1844.

AGENCE A NEW-YORK

POUR ORNEMENTS & OBJETS D'EGLISE ET

Pour marchandises de tous genres.

T. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire.

N^o. 32, Beaver Street, New-York. New-York, Juillet 1844.

REFERENCES.

G. D. Balzarotti. }
A. Maxham. } Québec.

POLICE DE LA CITE.

UNE assemblée du comité de Police tenue ce jour, à laquelle tous les membres étaient présents, il a été résolu, 1^o. Qu'il sera du devoir du Connétable en chef de la Police de recevoir, en tout temps, les applications de personnes désirant obtenir des situations dans la Police; 2^o. Que tous ceux qui desireront obtenir des situations dans la Police, devront produire leur application par écrit, au Connétable en Chef de la Police, dans laquelle ils inséreront leur nom et prénom, s'ils sont mariés ou non, leur âge, occupation et résidence; à laquelle ils annexeront les recommandations qu'il pourront se procurer, ainsi qu'un certificat d'un médecin licencié, qu'ils ne sont point estropiés et n'ont aucune infirmité corporelle qui puissent les empêcher de remplir efficacement les devoirs d'homme de Police; 3^o. Qu'il ne sera reçu aucune application de personnes ayant moins de vingt ans ni plus de quarante. 4^o. Que dans le choix des hommes de Police on aura principalement égard aux observations du Connétable en Chef de la Police. 5^o. Que le comité de Police adoptera invariablement les recommandations du connétable en chef de la Police, par rapport à la punition ou au renvoi des hommes de Police.

R. H. RUSSELL,
Chef de la Police.

Québec, 12 Juillet 1844.

CHIRURGIE DENTAILE.

LE DOCTEUR PARSONS,

CHIRURGIEN DENTISTE DE MONTREAL.

INFORME respectueusement les citoyens de Québec et des environs, qu'il a pris des appartements à l'hôtel de la CITE, Rue Ste. Ann, vis-à-vis de l'église écossaise où il restera au-si longtemps qu'il recevra un encouragement suffisant, et fera toutes les opérations relatives aux dents. Une pratique constante et couronnée de succès durant trente années est une preuve suffisante qu'il n'est pas étranger à la profession. Son habileté à conserver les dents n'est surpassée par à celle de personne autre, et il est prêt à soumettre ses opérations à l'inspection de tout juge de l'art. Dents insérées, nettoyées, séparées et remplies, n'importe la grandeur ou la situation de la cavité; scorbut des gencives guéri, etc. Les dents d'enfants, quelque irrégulières qu'elles soient placées en bonne forme. Les dents et les chicots les plus difficiles extraits avec facilité et sans danger. Le mal de dent guéri avec des gouttes qui n'ont jamais failli à produire cet effet. Venez et vous serez convaincu de la vaste importance d'avoir un mauvais ratelier rendu bon en quelques heures. Il visitera à domicile les personnes qui le demanderont. Références avec permission, à William Nelson, M. D. A. Fisher, M. D.; J. B. Trestler, M. D.; et L. T. Drummond écuyer, M. P. P. Montréal. N. B.—2000 Dents minérales à vendre. Québec, 1er Juillet 1844.

ALMANACH DES ADRESSES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 5s. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

F. M. DEROME, Avocat, a transporté son ETUDE rue Buade vis-à-vis le chien d'or.

J. B. CORRIVEAU, importateur de Chapeaux de Londres et de New-York qu'il offre à des prix réduits, au second magasin en dehors de la porte de la Basse-Ville. Aussi, Chapeaux du pays au plus bas prix en gros et en détail.

EDOUARD THIVIERGE, Marchand Tailleur, No 11, Rue du Pont, Faubourg St. Roch.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER et faiseur de chaises Rue Des fossés, No. 102 près de l'Ecole de Saint Roch.

J. O. VALLIERE, Manufacturier de chaises, Meubles et Vernis Copal; No. 222, Rue St. Valier près du Parc.

P. GINGRAS Junr. Marchand, Rue Lamontage No. 11, et Rue Champlain No. 343, Basse-Ville.

LOUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

McDONALD & LOGANS, fabricants de papier, et tapissier Rue St. Paul.

M. J. P. PLAMONDON, Avocat, a établi son bureau et sa nouvelle demeure, Rue Ste. Anne, N^o. 4.

LE DR. P. G. TOURANGEAU a transporté son bureau au faubourg St. Roch, Rue St. Valier, N^o. 102, près de la rue du Pont. Québec, 6 mai 1844.

GEO. FUTVOYE

ENCANTEUR, COURTIER,

ET

AGENT GENERAL D'AFFAIRES EN COMMISSION

Quai Napoléon et Salle des Francs-Maçons (au Chien d'or) près de la porte Prescott, Québec.

Québec 23 Juillet. 1844.

AVERTISSEMENT

TOUS ceux qui doivent aux biens des Jésuites, pour cens, rentes lods et ventes, rentes de moulins, de fermes, terres etc. etc. sont par le présent requis de payer immédiatement au soussigné, faute de quoi ils seront tous poursuivis sans distinction.

LOUIS PANET.

Agent.

Québec, 19 Décembre 1843.

O. St. AMAND,

Eventiste et Courneur.

No. 51 Rue St. George, Faubourg St. Jean.

INFORME Messieurs les Imprimeurs qu'il vient d'établir une machine expressément destinée à couper toute espèce de FOURNITURE à leur usage, depuis la réglette de l'épaisseur d'une feuille de papier jusqu'aux plus fortes divisions pour pagination etc, le tout garanti de la plus grande exactitude et régularité. Ses prix sont très modérés.

Graines de Jardin

FRAICHES.

LE SOUSSIGNE vient de recevoir de la Graine d'Oignon et d'autres Graines de Jardin garanties du cru de 1843.

—AUSSI—

UN GRAND APPROVISIONNEMENT DE PILULES DE VIE VEGETALES DE PARR.

J. J. SIMS

APOTHECAIRE ET DROGUISTE.

Place du Marché de la Haute-Ville.

Québec 1 Février 1844.

HOTEL BLANCHARD.

[Steamboat Hotel.]

Place du Marché de la Basse-Ville, Nos. 1 et 2.

Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent, en fait ses plus sincères remerciements au public en général et à ses amis en particulier; il espère qu'ils voudront bien lui continuer cet encouragement, et il n'épargnera aucun effort ni aucune dépense pour en mériter la continuation.

Dans ce but il a beaucoup agrandi son Hôtel, en réunissant trois maisons (ce de des héritiers Garneau, celle des héritiers Brunet et celle de C. Smith Ecuier), en un seul corps de logis, contenant soixante appartements, avec les dépendances nécessaires. Ses prix sont très modérés.

N. B.—Il offre l'usage de ses Salles pour les Assemblées Publiques.

JACQUES BLANCHARD.

Québec, 30 Janvier, 1844.

Impression

SUR PIERRE ET

SUR PLANCHES DE CUIVRE.

Le tout sous le plus court avis, dans le dernier goût et à des prix modérés.

MANUFACTURE

DE POELES RUSSES A PATENTE.

N^o. 99, rue et faubourg St. Valier, à Québec.

M. SMOLINSKI prie les personnes qui désireraient faire ériger de ces poëles avant l'hiver prochain, dans des édifices, soit publics ou privés, de vouloir bien ne pas tarder à lui transmettre leurs commandes. par lettres affranchies si elles veulent qu'il puisse les servir à temps, et surtout les lieux éloignés avant la clôture de la navigation. Vu l'impossibilité de se procurer sur-le-champ, dans ce pays, assez d'ouvriers formés à ce genre de fabrication, s'il venait un trop grand nombre de commandes à la fois, l'on sera servi dans l'ordre de leurs dates. Québec Novembre 1843.

VENTES DU SOIR ET DU JOUR.
MARCHANDISES SECHES DE FANTAISIE ET DE FONDS

Coutelleies, Papeteries, Hardes, Etc. Etc.

PAR

D. O'ROURD.

LES ventes du soir seront continuées les LUNDIS et JEUDIS de chaque semaine, commençant à SEPT heures chaque soir, et les ventes du jour commenceront à DEUX heures et DEMIE le JEUDI de chaque semaine.

Tous les articles mis en vente seront vendus sans réserve pour argent comptant. N. B.—Pour les particularités voir les affiches.

Québec, 13 Mai 1844.

Galerie

DES

ILLUSTRATIONS CANADIENNE.

Le soussigné se propose de publier par livraisons unesérie de portraits lithographiés des hommes dont la réputation honore le pays ou dont le nom se rattache à son histoire.

Chaque livraison consistera en un portrait d'un format commode à encadrer ou à conserver en cahier et d'une notice biographique imprimée avec soins et dont la collection formera un ouvrage précieux. Vu la difficulté de se procurer les documents nécessaires pour cette publication dans leur ordre chronologique, chaque livraison paraîtra à mesure qu'un portrait pourra être prêt.

Ceux qui auraient à leur portée le portrait peint, dessiné ou gravé de quelque personnage dont le souvenir serait cher au pays sont priés d'en donner communication au soussigné dont l'objet principal est de fournir aux bibliothèques canadiennes un recueil qui leur manque, qu'on ne saurait attendre du dehors et qui deviendra d'autant plus difficile à compléter qu'on tardera davantage à l'entreprendre. Toute personne qui prêtera un modèle aura droit à quatre exemplaires.

Chaque portrait sera frappé sur beau papier pour les souscripteurs seulement.—Prix de la livraison : 30 sous, payables à la réception. On souscrit à ce bureau.

N. B. Le premier numéro qui se composera du portrait de MONSEIGNEUR DE LAVAL, premier évêque de Québec fondateur du collège de cette ville et de plusieurs autres institutions, sera livré très prochainement.

Québec 21 Mai 1844.

N. AUBIN

Outre LE CASTOR on publie à ce bureau LE FANTASQUE.

Revue Critique et Littéraire des Hommes et des choses.

Il paraît chaque Samedi formant par année un Volume Octavo de 384 pages. Prix : SEPT SCHELLINGS ET DEMI, non inclus le port.

Ceux qui souscriront aux deux journaux les recevront pour Trois PIASTRES en ville, et vingt schellings par la poste.

Toute personne nous faisant parvenir le prix de quatre abonnements à l'un des journaux ou de trois aux deux les recevra gratis.

On prend en paiement des PRODUITS DU PAYS.

Agents pour les Deux Journaux

New-York, (No. 104 Maiden Lane)	C. ROBILLARD.
Montréal.	chez Ls. PERRAULT.
Trois-Rivières,	J. B. E. DORION.
Berthier, (Dist. Montréal)	G. PICOTTE.
Kamouraska,	L. J. TH. PARADIS.
St. Thomas,	Dr. MARLETTE.
Lotbinière,	J. FILTEAU.
St. Gervais,	Jos. JOLIVET.
Ste. Marie de Monnoir.	S. A. DAVIGNON.

Les maîtres de Poste sont priés de recevoir des abonnements de nous les faire parvenir.

Marchand-Tailleur.

Le soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, et les informe qu'il vient de recevoir les

MODES LES PLUS NOUVELLES,

De Paris, de Londres et de New-York,

AINSI QUE LES COUPES QUI Y ONT RAPPORT.

Il a aussi reçu un assortiment complet de draps fins, kerseymeres, deeskins, tweeds de toutes couleurs et de toutes qualités, des gous les plus nouveaux et les plus variés, satins, cachemires riches pour vestes; aussi un assortiment considérable des meilleures fournitures.

Chapeaux de Castor, Chapeaux de satin de Paris, etc.

Il espère par les conditions avantageuses qu'il offre son établissement, par sa ponctualité et son empressement, à satisfaire aux demandes qui lui seront faites, mériter plus que jamais le patronage public; et les commandes qui lui seront faites seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très modérés.

10 pour 100 déduction sur les prix des habits pour argent comptant, lorsque les matériaux sont fournis par le soussigné.

C. I.

N^o. 11, rue Du Pont, Faubourg St. Roch.

A VENDRE.

100 Acres de Terre de qualité supérieure.

Situés dans les Township de Broughton No. 25 au 9ème rang S'adresser à

E. G. CANNON N. P. Rue St. Louis.

JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

PUBLIE A MONTREAL TOUS LES MOIS PAR WILLIAM EVANS,

Editeur et Propriétaire.

A UNE PIASTRE PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

TOUT maître de poste ou autre personne qui procurera six souscripteurs, aura droit à une copie gratis;

Comme l'objet de ce journal est de promouvoir les Progrès de l'Agriculture, en répandant les connaissances par le moyen qui coûte le moins possible, on ne demande qu'une somme qui défraie seulement les dépenses. Le Prix de la souscription ne sera donc que de 5s par an. Les sociétés, et communautés pourront se le procurer aux conditions suivantes.—

50 copies pour	\$30
20 do do	15
10 do do	8

Payables aussi d'avance.

On reçoit des souscriptions chez N. AUBIN agent pour Québec.

J. J. SIMS.

PHARMACIEN ET DROGUISTE,

Place du Marché de la Haute-Ville.

PREVIENT respectueusement ses amis et le public en général qu'il a reçu par les derniers arrivages son assortiment complet de

PRODUITS CHIMIQUES, DE DROGUERIES DU PREMIER CHOIX, DE MEDICINES BREVETÉES, Etc. Etc.

—AUSSI—

PEIGNES BROSSES SAVONS DE TOILETTE

Parfumerie, Eponges. etc. etc.

Qu'il a achetés au COMPTANT, ce qui lui permet de les vendre au-dessous des prix ordinaires.

Véritable Feuille des Bermudes, Tamarins des Indes Occidentales

MIEL DE MONTREAL

A des taux réduits.

Québec Dec. 1844.